



Lettre d'information N°69 - 18 juin 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

Edito

A la Une cette semaine !

FranceAgriMer précise le dispositif d'aide à l'arrachage définitif de vignes pour 2026, après l'AMI : le téléservice PAD ouvrira en juillet 2026, avec dépôt des demandes de paiement possible jusqu'au 1er mars 2027 à 12h. A noter également cette semaine : plusieurs arrêtés ajustent les aides PAC au titre de la campagne 2025.



A la une

Réduction définitive du potentiel de production viticole : La décision n°INTV-GPASV-2026-47 du 10 juin 2026 relative aux modalités de mise en œuvre par FranceAgriMer du dispositif d'aide à la réduction définitive du potentiel viticole pour les années 2026 et 2027 est publiée.

Dans le reste de l'actualité

Actualisation du montant des aides aux bovins : Un arrêté du 4 juin 2026 modifie l'arrêté du 30 septembre 2025 relatif aux montants de l'aide aux bovins de plus de 16 mois dans les départements métropolitains hors Corse pour la campagne 2025. Ce texte vient actualiser les montants unitaires, remplaçant ceux fixés provisoirement en 2025 puis réévalués une première fois par l'arrêté du 26 janvier 2026.

Réévaluation des aides aux veaux sous la mère et bio : Un arrêté du 5 juin 2026 rehausse le montant unitaire de l'aide aux veaux sous la mère et aux veaux issus de l'agriculture biologique pour la campagne 2025.

Correction des aides ovines et de l'aide caprine : Un arrêté du 5 juin 2026 révisé les montants des aides ovines et de l'aide caprine, dans les départements métropolitains hors Corse, pour la campagne 2025.

Aides couplées végétales 2025 : Un arrêté du 5 juin 2026 rectifie les montants des aides couplées végétales pour la campagne 2025.

Modification des montants de l'écorégime : Un arrêté du 5 juin 2026 ajuste les montants unitaires du programme volontaire pour le climat et le bien-être animal dit « écorégime » pour la campagne 2025. Cette mise à jour concerne exclusivement le niveau spécifique à l'agriculture biologique.

Hausse des montants de l'aide redistributive et de l'ACJA : L'arrêté du 5 juin 2026 revalorise les montants de l'aide redistributive complémentaire au revenu pour un développement durable et de l'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs pour la campagne 2025.

Valeurs des DPB : Un arrêté du 5 juin 2026 détaille la valeur unitaire des droits au paiement de base et le taux de réduction au titre de la campagne 2025.

Remboursement du GNR : Le décret n° 2026-477 du 10 juin 2026 prolonge jusqu'à fin août l'aide de 15 centimes par litre de GNR agricole. Annoncée par le Premier ministre Sébastien Lecornu, cette mesure vise à atténuer la hausse des coûts de production dans un contexte de fortes tensions sur les marchés de l'énergie.

Reconnaissance de catastrophe naturelle : Un arrêté du 12 juin 2026 paru au Journal officiel du 13 juin 2026 porte constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs communes.

Plafonnement des arrêts de travail : Le décret n° 2026-498 du 12 juin 2026 précise les plafonds de durée des arrêts de travail donnant lieu au versement d'indemnités journalières. Pris pour l'application de l'article 81 de la loi de financement de la

sécurité sociale pour 2026, il concerne l'ensemble des assurés du régime général, des salariés agricoles ainsi que des non-salariés agricoles.

Prévention du mal-être : 10 500 sentinelles déjà actives et une action publique renforcée pour soutenir les agriculteurs.

Rebond de la demande en bio : Porté par un regain d'intérêt des consommateurs, le marché bio repart à la hausse en 2025. Mais cette dynamique contraste avec la baisse du nombre d'exploitations engagées, révèle l'Agence Bio.

Flambée des prix des engrais : Face à la hausse des prix des engrais, la Commission européenne a annoncé une série de mesures destinées à soutenir les agriculteurs et à préserver la sécurité alimentaire du continent.